



PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Lyon, le – 3 NOV, 2014

Direction de la Sécurité et  
de la Protection Civile

Le Préfet,

Service Interministériel de  
Défense et de Protection  
Civile

a

Affaire suivie par : M. Patrick PAYET  
Tél. : 04.72.6160.45  
Télécopie : 04.72.61.67.57  
Courriel :  
patrick.payet@rhone.gouv.fr

Destinataires in fine

*N° 1115*

**OBJET** : Campagne nationale 2014 - 2015 de prévention et d'information sur les risques d'intoxication au monoxyde de carbone.

**PJ** : 2

A l'approche des périodes de froid propices à la recrudescence du nombre de victimes d'intoxications au monoxyde de carbone, il s'agit, comme les années précédentes, de rappeler au grand public les conseils de prévention au moyen de supports spécifiques et de mener des actions de sensibilisations destinées à prévenir les intoxications notamment dans les lieux de culte.

Si les chiffres issus du système de surveillance coordonné par l'Institut de veille sanitaire (InVS) indiquent une légère baisse du nombre d'intoxications dans les lieux de culte ainsi que par mésusage de groupes électrogènes ces trois dernières années, le monoxyde de carbone demeure encore une cause de mortalité et d'hospitalisation importante puisqu'au plan national 1028 signalements d'intoxication ont été déclarés entre le 01 septembre 2013 et le 31 mars 2014. Avec une centaine de décès par an, le monoxyde de carbone reste la première cause de mortalité par gaz toxique en France.

Ainsi dans le cadre des actions de prévention des intoxications pour la saison de chauffe 2014-2015, je vous communique, ci-joint, à la demande du ministère de l'intérieur et du ministère en charge de la santé une fiche élaborée par l'INPES sur la prévention des intoxications dans les lieux de culte que je vous invite à diffuser largement au plan local.

Vous trouverez également joint, à toutes fins utiles, une fiche que je transmets à tous les maires du département rappelant les dispositions réglementaires du règlement de sécurité des établissements recevant du public de type V visant à prévenir les intoxications au monoxyde de carbone.

Je vous remercie par avance de votre concours et votre implication dans cette action au niveau local. Je vous rappelle que vous restez un maillon essentiel dans l'amélioration de la prise en compte de ces messages de prévention par les populations.

Pour le Préfet,  
Le Préfet délégué pour la défense et la sécurité,

Stéphane ROUVÉ